



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 1/18/18-04

Votre référence :

Note réference : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 22. novembre 2013

Communications techniques; amendement no 96

Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer		Supprimer		Page	Edition
	Numéro	Page	Edition	Numéro		
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	22.11.2013	00.040-00	1-4	17.05.2013
Tenue du dossier technique des aéronefs et éléments d'aéronefs	02.010-50	1-4	22.11.2013	02.010-50	1-3	01.12.2004
Avions de la catégorie spéciale, sous-catégorie « Limité » (« Limited »)	02.030-40	1-7	22.11.2013			
Réparation par soudure sur des aéronefs	73.200-10	1-3	22.11.2013	73.200-10	1-3	01.05.1986

Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.

Christian Hegner, Vice-directeur
Chef division Sécurité technique

Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule